

Une démographie des entreprises est-elle possible?

Autor(en): **Jequier, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **45 (1995)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une démographie des entreprises est-elle possible?

François Jequier

Cette question, a été posée en mars 1980 par le professeur François Caron dans sa présentation au colloque de l'Association des historiens économistes en guise de réponse à Monsieur Raymond Barre, alors Président du Conseil, qui avait souhaité, en 1978, que «le taux de natalité des entreprises françaises se relève au moment où leur taux de mortalité, en raison de la crise, atteignait des chiffres inquiétants»¹.

Ce domaine bien particulier de l'histoire économique, qui avait déjà fait l'objet de travaux en Angleterre, il y a plus d'un demi-siècle, revient sur le devant de la scène à la fin des années septante pour connaître depuis un rapide développement malgré les innombrables obstacles dus tant à la nature des sources qu'aux difficultés méthodologiques et aux diversités nationales, régionales et sectorielles².

La démographie des entreprises est définie par François Caron comme «l'analyse de la naissance et de la disparition des entreprises fondée sur l'utilisation de sources sérielles issues soit des archives fiscales, soit des archives judiciaires» et j'ajouterai les séries boursières³.

La diversité et l'hétérogénéité des sources fiscales propres à chaque pays, à chaque canton en Suisse par exemple, et les changements des modes de taxation et d'évaluation des entreprises expliquent l'ampleur des contraintes méthodologiques surgissant dans tout essai de comparaisons régionales ou internationales portant sur une longue période. Cette difficulté existe aussi dans l'approche monographique dès l'instant où l'entreprise change de statut et d'implantation avec la création de succursales délocalisées⁴.

1 Entreprises et entrepreneurs aux XIX^e-XX^e siècles. Paris, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, 1983, p. 1.

2 H. A. Shannon: «The First Five Thousand Limited Companies and their Duration», in: *Economic history review*, II, 1932, et H. A. Shannon, «The Limited Companies of 1866-1883», in: *Economic History Review*, IV, 1932-1933, et plus récemment Peter L. Payne: *The Early Scottish Limited Companies 1856-1895*, Edimbourg, 1980.

3 *Entreprises et entrepreneurs...*, op. cit., p. 1.

4 L'approche par les actes de sociétés ou les contrats d'association des entreprises fondées par les Le Coultre au Sentier à la vallée de Joux du XVIII^e siècle à nos jours mettrait bien en évidence les difficultés d'interprétations d'une perspective purement judiciaire ou fiscale, cf. François

Sur le plan des archives judiciaires les mêmes contraintes compliquent l'approche du chercheur confronté aux spécificités nationales des conditions de dépôts d'actes de fondation de sociétés, de la nature juridique des formes d'entreprises, des particularités des dossiers de faillites et des exigences d'inscription des sociétés aux registres du commerce. Pour la France, Hubert Sales a clairement exposé l'évolution de la répartition des formes juridiques des entreprises et les aspects historiques de la société anonyme qui marque le passage de l'exploitation familiale à l'entreprise sociétaire⁵. La somme qu'Anne Lefebvre Teillard a consacrée à la *Société Anonyme au XIX^e siècle* forme une mine inépuisable pour l'historien des entreprises françaises qui veut saisir les grandes étapes de l'évolution de cet «instrument juridique du développement capitaliste» et les raisons d'un contrôle étatique aussi rigoureux jusqu'à la révision de 1867⁶.

Les premiers travaux de démographie des entreprises présentés au colloque de Paris en 1980 se concentrent sur des cas particuliers limités dans l'espace et dans le temps avec un réel souci de bien cadrer ces approches. Pierre Deyon et Jean-Pierre Hirsch abordent la région de Lille entre 1830 et 1862 en mettant en évidence la relation entre le phénomène d'association commerciale, le mouvement général des affaires et l'évolution des structures industrielles et commerciales. L'étude de «l'enregistrement des actes de sociétés permet de compléter les informations données par les statistiques administratives et d'enregistrer année par année la localisation des sociétés nouvelles et les domiciles de leurs associés», ce qui affine, d'une part, la perception de la diffusion de l'activité industrielle dans tout l'arrondissement, mais aussi la prépondérance des associés domiciliés à Lille qui souligne «ce caractère de relative fermeture géographique et cette autonomie financière»⁷. Leur analyse fouillée des actes de sociétés les amène à proposer des éléments de réponse aux questions suivantes:

- Quand s'associer?
- Avec qui s'associer?
- Sous quelle forme s'associer?

Jéquier: *De la forge à la manufacture horlogère (XVIII^e–XX^e siècles). Cinq générations d'entrepreneurs de la vallée de Joux au cœur d'une mutation industrielle*. Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1983, 717 p. Reste à souligner l'apport de compléments de ce type de sources abondamment utilisées.

5 Hubert Sales: «Les théories traditionnelles de la firme, de l'organisation et de la société anonyme», in: *Economie et Sociétés. Cahiers de l'ISMEA* (Série sciences de gestion N° 1), t. XIII, 1979, p. 921–940, et du même auteur, «Les formes d'entreprises en France», in *Revue d'Economie Politique*, 2, 1981, p. 178–197.

6 Anne Lefebvre-Teillard: *La Société Anonyme au XIX^e siècle. Du Code de Commerce à la loi de 1867. Histoire d'un instrument juridique du développement capitaliste*. Paris, P.U.F., 1985, XII + 481 p. Le sous-titre de cette remarquable étude reste ambigu quand on connaît les entraves juridiques au développement des affaires.

7 Pierre Deyon et Jean-Pierre Hirsch: «Entreprise et association dans l'arrondissement de Lille 1830–1862», in: *Entreprises et entrepreneurs*, op. cit., p. 8.

Ce type de questions devrait offrir des possibilités de comparaisons interrégionales et, pourquoi pas, internationales, même si les sociétés enregistrées ne représentent qu'une partie difficile à chiffrer du monde des affaires. Cette lacune statistique est de taille; en effet, pour les données du *Compte général de la justice civile et commerciale en France*, seules les créations d'entreprises qui ont adopté une forme sociétaire sont recensées de telle sorte que les innombrables entreprises (l'adjectif dans ce cas frise le pléonasme...) purement personnelles échappent à la saisie statistique, ce qui fausse considérablement la vision d'ensemble et nourrit le débat sur la place à accorder aux petites affaires individuelles dans la croissance économique⁸.

Le professeur Philippe Jobert, historien du droit et fin connaisseur d'histoire des entreprises bourguignonnes, l'un des pionniers défricheurs des dossiers de faillites en France, aborde le déclin de la métallurgie dijonnaise au XIX^e siècle qu'il retrace sur la base de quatre études de cas illustrant différents types de métallurgistes. Son examen minutieux des dossiers de faillites fait ressortir la spécificité de chacun de ces échecs qui risque d'être normalisée dans une série statistique; c'est là un des dangers de l'approche sérielle⁹. Fort de son expérience acquise en suivant l'échec d'une concentration métallurgique en Côte-d'Or et la naissance et faillite d'une banque d'affaires¹⁰, il part de ces faillites pour ausculter la pathologie des entreprises en cherchant à isoler les principaux symptômes qui annoncent les premiers troubles de ce qui finira par devenir la mort de toute une branche industrielle.

Ce n'est plus l'histoire de la croissance, mais celle des échecs industriels et financiers qui permettent de nuancer les aléas de la vie des entrepreneurs confrontés aux turbulences de la conjoncture comme l'ont si bien montré Pierre Cayez pour la région lyonnaise¹¹ et, d'une manière plus générale, Robert Estier et Luc Marco qui mettent en évidence tout ce que l'historien peut glaner dans les dossiers de faillites du siècle dernier¹².

8 La question a été largement développée dans les Actes du colloque international *Petite entreprise et croissance industrielle dans le monde XIX^e-XX^e siècles*. Paris, CNRS, 1982, 2 vol. (Commission internationale d'histoire des mouvements sociaux et des structures sociales).

9 Philippe Jobert: «Premier bilan de faillites: déclin de la métallurgie dijonnaise au XIX^e siècle», in: *Entreprises et entrepreneurs...*, op. cit., p. 22-31.

10 Philippe Jobert: «Paul Thoreau: échec d'une concentration métallurgique en Côte-d'Or 1840-1861», in: *Annales de Bourgogne*, t. LI, 1979, n° 201, p. 5-31, et «Naissance et faillite d'une banque d'affaires: la maison Bouault Dijon 1816-1843», in: *Revue d'histoire économique et sociale*, 2-3, 1975, p. 329-359, et enfin sa riche contribution à l'histoire des patrons bourguignons, *Les patrons du Second Empire en Bourgogne*. Paris, Picard, 1991, 259 p.

11 Pierre Cayez: «Les faillites lyonnaises au XIX^e siècle», in: *Bulletin d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 3, 1973, p. 1-15, et «Structures juridiques et structures économiques, Lyon 1808-1863», in: *Naissances des libertés économiques*, sous la direction d'Alain Plessis, Paris, Institut d'histoire de l'Industrie, 1994.

12 Robert Estier: «Les faillites, instrument d'histoire économique dans le deuxième quart du XIX^e

Mais encore faut-il utiliser ces sources correctement?

Jean-Clément Martin doute de la validité des «sacro-saintes statistiques des faillites» qu'il critique vertement dans sa contribution aux *Annales* de 1980 en rappelant que les fluctuations des nombres de faillites dépendent beaucoup plus étroitement des variations des lois et des pratiques des commerçants de la branche que des aléas de la conjoncture¹³.

«L'intervention de la communauté des commerçants est donc déterminante dans le recours à la faillite. Toute tentative visant à rechercher dans les variations du nombre des faillites l'existence des crises économiques est alors rendue aléatoire, voire impossible... la faillite n'est pas de toute évidence un indice de l'état économique d'un secteur commercial...»¹⁴

La controverse est bel et bien ouverte, mais cette prise de position tranchée, axée surtout sur le commerce, n'est pas généralisable au monde économique, en particulier aux secteurs industriels qu'a étudiés Philippe Jobert. Dans sa conclusion, Jean-Clément Martin nuance ses propos:

«La faillite peut apparaître ainsi comme l'illustration éclairante des difficultés qu'il y a à vouloir se référer à un «fait», à un «événement». L'appréhension qu'on a d'un fait va trop souvent de pair avec la mise en place de grilles de lecture qui orientent à priori les études qu'on fera. La complexité de la faillite, les multiples plans qu'elle met en relation, font voler en éclats un bornage trop rigoureux, comme celui qui découperait le savoir historique en histoire économique, sociale, des mentalités... Surtout la prise en compte de la totalité des faillites permet d'évaluer le rôle que ces faillites jouent dans la société commerçante. Ainsi l'étude des multiples petites faillites de boutiquiers obscurs se révèle nécessaire¹⁵. Les faillites spectaculaires, trop souvent seules jugées dignes de l'intérêt de l'historien, sont alors remises dans leur contexte, à leur vraie place. Elles ne peuvent plus prétendre être représentatives des fortunes et des situations des élites locales ou nationales, qui justement échappent à la faillite; elles ne sont, comme les autres faillites, que les incarnations du jeu des forces sociales qui structurent la société commerçante.»¹⁶

Pour clore cette parenthèse rappelons que les dossiers de faillites ne forment qu'un pan des actes de sociétés et que les problèmes d'interprétation de la mort des entreprises sont aussi nombreux que ceux touchant leur naissance comme nous le verrons par la suite. De même l'angle d'approche peut varier comme le souligne, non sans ironie, Luc Marco: «L'historien

siècle (1827-1851)», in: *Bulletin d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 3, 1973, p. 17-59. Luc Marco: «Faillites et crises économiques en France au XIX^e siècle», in: *Annales ESC*, 2, 1989, p. 355-378, et *La montée des faillites en France XIX^e-XX^e siècles*. Paris, L'Harmattan, 1989, 191 p.

13 Jean-Clément Martin: «Le commerçant, la faillite et l'historien», in: *Annales ESC* 6, novembre - décembre 1980, p. 1251-1268.

14 Id., p. 1253-1254.

15 A ce sujet cf. les articles et les notes de lecture dans H.-G. Haupt et Philippe Vigier: «Petite entreprise et politique», in: *Le Mouvement Social*, 114, janvier - mars 1981, 158 p.

16 Jean-Clément Martin, *art. cit.*, p. 1266.

des faillites se penche sur la ville, l'économiste des faillites retient les régions; le statisticien privilégie les départements, le juriste les cours d'appel...»¹⁷ Cette boutade est relevée par Philippe Jobert à l'appui de sa plaidoirie pour une collaboration étroite entre les différentes sciences humaines dans l'approche du terrain touffu de la démographie des entreprises.

Pour en revenir au colloque de 1980 à Paris, Ginette Kurgan van Hentenryk montre, dans une brillante synthèse, l'importance des études consacrées à l'apport des actes de sociétés à l'histoire des entreprises en Belgique d'où ressort la prépondérance économique des sociétés anonymes qui sont loin d'être synonymes de la naissance d'une nouvelle entreprise¹⁸. En effet, la fondation d'une S.A. ne peut être qu'une simple modification juridique d'une entreprise existant depuis des décennies ou encore le résultat de la fusion de firmes actives ce qui complique l'interprétation des séries pouvant comporter trois types bien distincts: les sociétés créées *ex nihilo*, les entreprises qui ne font que changer de régime juridique et celles issues d'une fusion de deux ou plusieurs entités. La Belgique dispose de plusieurs enquêtes et autres recueils financiers analysant l'évolution des S.A. qui permettent une étude séculaire du développement économique belge.

La patente, cet impôt de quotité directement lié aux activités industrielles, commerciales et professionnelles, forme une catégorie particulière des actes de sociétés et les nombreuses réformes de son assiette en France au XIX^e siècle ne facilitent guère son utilisation par l'historien. Pierre Levêque n'a pas craint de s'y frotter, avec moult précautions, pour tenter de déceler dans son évolution un indicateur de croissance économique différentielle et une approche plus fine du processus de concentration géographique des activités commerciales et industrielles¹⁹.

Peu après le colloque de Paris se constitue, en 1981, un groupe de travail «Démographie des entreprises en France au XIX^e siècle» composé de François Caron²⁰ (Paris II), Pierre Deyon et Jean-Pierre Hirsch (Lille III et Strasbourg), Pierre Cayez (Lyon II) et Philippe Jobert, qui va jouer un rôle prépondérant dans le développement de ce domaine de recherches. Cinq

17 Citation empruntée à Philippe Jobert et Jean-Claude Chevaller, «La démographie des entreprises en France au XIX^e siècle. Quelques pistes», in *Histoire – Economie et Société*, 2, 1986, p. 263, note 3.

18 Ginette Kurgan Van Hentenryk: «L'apport des actes de sociétés à l'histoire des entreprises en Belgique», in: *Entreprises et entrepreneurs*, op. cit., p. 32–45.

19 Pierre Leveque: «La patente indicateur de croissance économique différentielle au XIX^e siècle», in: *Entreprises et entrepreneurs...*, op. cit., p. 46–73.

20 François Caron: «Commerçants et industriels de la Côte-d'Or au XIX^e siècle vus à travers les actes de sociétés», in: *Annales de Bourgogne*, 1982, p. 89–121, et republié in F. Caron, Ph. Jobert et M. Verpeaux: *Etudes d'histoire économique au XIX^e siècle en Côte-d'Or*. Dijon, 1984, p. 5–37.

ans plus tard, il publie avec Jean-Claude Chevaller une importante contribution sur les résultats de leurs premières investigations²¹. L'étude combinée des créations de sociétés et des ouvertures de faillites permet de mettre en évidence les liens intimes entre deux couples: le couple créations de sociétés / investissement et le couple faillites/prix avec toutes les nuances des régions retenues. Sur la base d'analyses rigoureuses, parfois sophistiquées pour le profane que je suis, leur

«démographie des entreprises suggère parmi les grands tournants chronologiques de l'économie nationale, d'adopter la fin des années 1880 plutôt que 1896 ou 1905 pour marquer le terme de la Grande Dépression et le début de la reprise. Enfin l'analyse statistique permet de saisir les décalages, mais aussi les articulations existant dans le pays entre le poids et le comportement particuliers de la capitale et les degrés divers des développements départementaux»²².

Continuant sur sa lancée, Philippe Jobert constitue avec Michael Moss²³ une équipe internationale qui présente un rapport au 10^e Congrès international d'histoire économique à Louvain en août 1990²⁴.

Cette quinzaine de contributions centrées sur la démographie des entreprises offre un beau panorama des multiples approches possibles tant au niveau national, local que sectoriel. Les méthodes se précisent en tenant compte de la grande diversité des sources disponibles. Dans leur prologue, Philippe Jobert et Michael Moss reviennent sur les questions essentielles:

- Qu'est-ce qu'une firme ? Les actes de sociétés ne donnent qu'une vision fragmentée, partielle, de la diversité des formes juridiques choisies par les acteurs de la vie économique.
- Quel rapport y-a-t-il entre le statut légal d'une entreprise et sa performance ou sa réalité économique?
- La durée de vie d'une société est-elle dépendante de la forme juridique choisie?
- Qu'est-ce que la mort d'une entreprise juridiquement parlant? Les actes de sociétés peuvent avoir des effets pervers dans le cas des fusions, des absorptions ou de l'entrée en jeu de nouveaux partenaires. Carrol, Morgan et Moss ont, par exemple, décidé qu'en cas d'ajout d'«and Son» ou «and Co» dans une raison sociale il n'y avait pas création d'une nouvelle société, par contre lorsque le nom d'un nouvel associé apparaît

21 Philippe Jobert et Jean-Claude Chevaller: «La démographie des entreprises en France au XIX^e siècle. Quelques pistes», in: *Histoire – Economie et Société*, 2, 1986, p. 233–264.

22 Id., p. 262.

23 Le professeur Michael Moss enseigne la *Business History* et l'informatique historique à l'Université de Glasgow, il a publié de nombreux livres dans ces domaines. Conservateur des Archives de son Université, il a rassemblé le plus vaste fonds d'archives d'entreprises existant actuellement en Europe.

24 Philippe Jobert et Michael Moss: *The Birth and Death of Companies. A Historical Perspective*. Carnforth (U.K.), Park Ridge (USA), 1990, VIII + 242 p.

ils considèrent qu'il y a création d'une nouvelle entreprise, ce qui mériterait d'être nuancé comme le montrent clairement de nombreuses monographies d'entreprises²⁵.

- La faillite est-elle une cause type de la disparition d'une société? Quelle est sa réalité statistique dès l'instant où les sociétés peuvent disparaître sans faire faillite? Stana Nenadic note, pour sa part, que «relative to the number of firms, business bankruptcy at any age was a rare phenomenon»²⁶.
- L'approche par les actes de sociétés permet-elle de discerner les changements d'orientation des entreprises?

La liste de ces questions légitimes aux yeux d'un historien des entreprises est loin d'être exhaustive. Pour la période contemporaine que faire des «sociétés boîtes à lettres» créées en bonne et due forme juridique, enrichissant par là le nombre d'actes de sociétés, mais ne comportant pas de réalité économique si ce n'est des trompe-l'œil financiers ou fiscaux?

Cet ouvrage collectif de 1990, qui marque déjà une étape importante dans la reconnaissance de la pertinence des recherches en démographie des entreprises, est suivi un an plus tard par la publication d'un véritable instrument de travail comportant une préface de François Caron au titre significatif: Pour une histoire sérielle des entreprises:

«Ce dossier (de séries statistiques) est impressionnant tant du point de vue de l'histoire économique générale, que de celui de l'histoire régionale et départementale. Il devrait permettre d'apprécier la nature des fluctuations propres aux mouvements de créations, de disparitions et de financement des entreprises, ainsi que les relations de ces mouvements avec d'autres variables économiques (investissements et production par exemple).²⁷

Cette imposante moisson de sources chiffrées, publiées sous la direction de Philippe Jobert, a nécessité une collaboration étroite entre historiens, juristes, économistes et statisticiens qui présentent avec soin l'appareil critique de chaque série. Les stocks d'entreprises (somme annuelle des naissances), les flux d'entreprises (variations annuelles des naissances et des disparitions) et le financement des entreprises (autofinancement, participations ou crédits bancaires et l'émission de valeurs mobilières dans le public) forment les trois thèmes principaux de ces séries statistiques qui

«ouvrent de multiples possibilités scientifiques, dont les chercheurs détermineront à leur guise la méthode et les hypothèses historiques: utilisation séparée de

25 James Carrol, Nicholas Morgan, Michael Moss: «Building by numbers: the Lifecycle of Scottish building firms 1793–1913», in: *The Birth and Death...*, op. cit., p. 203.

26 Stana Nenadic: «The Life-cycle of firms in late nineteenth century Britain», in: *The Birth and Death...*, op. cit. p. 195, note 25.

27 Philippe Jobert: *Les entreprises aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1991, VI + 294 p. (*Annuaire statistique de l'économie française...*, vol. 3), p. V.

telle ou telle série, coupe chronologique, exploitation synchrone de plusieurs données (faillites patentes, sociétés-financement), établissement de passerelles, croisement avec toute autre documentation imprimée ou manuscrite»²⁸.

Une riche bibliographie (p. 275–292) recouvrant les thèmes évoqués étonnera plus d'un spécialiste en mentionnant des articles ciblés publiés aux XIX^e et XX^e siècles dans des revues ou des ouvrages collectifs français et étrangers; les 68 références touchant les faillites et les banqueroutes montrent bien la pluridisciplinarité de cet instrument de travail qui regroupe des sources obliques: fiscales, judiciaires, économiques et boursières souvent difficiles d'accès et dont les plus anciennes remontent au début du siècle dernier.

La critique la plus constructive de ce corpus de sources sérielles et hétérogènes se trouve dans la contribution de Michel Lescure et d'André Straus au colloque d'histoire industrielle consacré à *La naissance des libertés économiques*, tenu les 28 et 29 novembre 1991 à Paris sous la direction d'Alain Plessis:

«Ces actes (de sociétés) sont en effet une source essentielle pour l'histoire des entreprises. Même si les informations qu'ils recèlent sont parfois décevantes et ne permettent pas la connaissance intime de chaque société; et même si le corpus archivistique présente des lacunes eu égard aux aléas de la conservation, cette source revêt un intérêt considérable par le caractère territorialement et temporellement exhaustif qui a présidé au principe de l'enregistrement et au dépôt d'extraits de ces actes dans les greffes des tribunaux de commerce depuis 1807. L'utilisation de cette source à des fins de connaissance de l'économie du passé pose néanmoins deux problèmes qui tiennent aux différences existant entre le fait sociétaire et le fait entrepreneurial.

Le premier problème réside dans la non-coïncidence des populations statistiques désignées par les deux notions. Parce que l'entreprise en France aujourd'hui revêt dans la grande majorité des cas la forme sociétaire, la notion économique et la notion juridique sont souvent utilisées l'une pour l'autre. (Hormis les «entreprises individuelles» classées dans le même secteur institutionnel que les ménages, la *Comptabilité Nationale* regroupe les autres entreprises non financières dans un secteur intitulé «Sociétés et Quasi-Sociétés».) Transposée dans l'étude du passé, cette confusion peut conduire, soit à prendre l'adoption de la forme sociétaire par une entreprise déjà existante pour sa création, soit à l'inverse, à considérer la décision de s'associer dans l'intention de mener de conserve une activité économique comme fondant *ipso facto* l'entreprise alors même que les conditions énoncées à l'acte peuvent ne pas avoir été réalisées et l'intention initiale être restée lettre morte. Le second problème se pose en termes inverses de ceux du premier: d'une part une entreprise existante peut ne jamais avoir adopté la forme sociétaire, aucune législation ne lui en faisant l'obligation; d'autre part, le flux des créations d'entreprises nouvelles peut n'avoir que des rapports relativement distants avec celui des créations de

28 Id., p. 15–16.

sociétés. En dépit de ces incertitudes, la source doit permettre de mieux poser le problème des rythmes et des espaces de la première industrialisation.»²⁹

A la fin d'un bel essai sur les flux départementaux de créations de sociétés et une fine analyse de leur répartition géographique qui laissent apparaître l'existence d'espaces économiques régionaux bien typés, les deux auteurs rappellent des exigences de méthode qui font ressortir les difficultés inhérentes à la démographie des entreprises:

«Par eux-mêmes les flux d'actes de sociétés ne disent rien. Comme l'ont montré des travaux récents, seul le dépouillement systématique des actes pourrait permettre, croisés avec d'autres types de données locales, concernant les marchés de biens ou de capitaux, d'approfondir la nature des économies régionales, de tenter d'en établir une typologie et d'essayer de mieux appréhender les articulations entre les différentes échelles d'analyse, locale, régionale, nationale voire internationale. Il reste que par son exhaustivité – au moins théorique – les actes de sociétés permettent d'aborder une réalité trop souvent passée sous silence celle de la dimension spatiale des processus économiques du XIX^e siècle.»³⁰

Dans le Prologue de leur premier livre, Philippe Jobert et Michael Moss proposaient de nouvelles pistes de recherches internationales sous forme de questions à creuser:

- Les entreprises de divers pays ont-elles des espérances de vie différentes?
- Quelle est la part des grandes entreprises au niveau sectoriel dans le développement économique national?
- Quelles implications ont les grandes entreprises dans la création des petites et moyennes entreprises?

Le dynamisme de ces deux pionniers se concrétise aujourd'hui (1995) par la publication d'un nouvel ouvrage collectif intitulé *Naissance et mort des entreprises en Europe XIX^e–XX^e siècle*, divisé en deux parties: la première touchant six études nationales (La Belgique, la Finlande, la Grèce, l'Allemagne de 1800 à 1870 et 1871 à 1914 et l'Empire russe) et la seconde partie consacrée à quatre études locales (Les départements français, Paris, Lille et Lyon, Stockholm et Glasgow)³¹.

Il n'y a pas lieu ici de tenter de résumer et d'analyser ces contributions du fait que chacune d'elle comporte un *abstract* et surtout que l'exercice périlleux de l'examen méthodologique a été magistralement réalisé par François Crouzet dans sa conclusion suggestive qui dresse un véritable

29 Michel Lescure et André Straus: «Rythmes et espaces dans la première industrialisation française: une approche par les actes de société», in: *Naissances des libertés économiques...*, sous la direction d'Alain Plessis, Paris, Institut d'histoire de l'Industrie, 1994, p. 193–207.

30 Id., p. 207.

31 Michael Moss et Philippe Jobert: *Naissance et mort des entreprises en Europe XIX^e–XX^e siècles*. Dijon, Editions de l'Université de Dijon, 1995, XVII + 213 p. (Publications du Centre Georges Chevrier Pour l'histoire du Droit N° 13).

bilan des résultats et des difficultés d'interprétations des recherches en cours dans ce domaine. Tout d'abord les questions touchant les sources et les définitions perdurent, chaque pays garde ses spécificités et peu d'entre eux bénéficient de la longue tradition centralisée et bureaucratique de la France. En Grande-Bretagne, il « existe des séries annuelles de faillites depuis le début du XVIII^e siècle³², mais elles ne sont parfaitement fiables qu'à partir de 1870... l'Allemagne possède des statistiques de faillites, mais en raison de son unification tardive, il n'y eut pas de loi d'empire sur les faillites avant 1879; les chiffres qui existent pour les années antérieures peuvent être trompeurs »³³. Les naissances échappent en grande partie à la statistique qui ne retient que les sociétés inscrites, les chiffres donnés par Manfred Pohl pour l'Allemagne laissent songeur: en 1882, les entreprises individuelles non répertoriées juridiquement représentent 94,7% de la totalité des entreprises, la part des sociétés en nom collectif s'élevant à 4,6%³⁴.

Et que penser des distinctions à faire entre les créations *ex nihilo*, les changements de statuts juridiques ou encore ceux des raisons sociales avec l'entrée de nouveaux associés?³⁵

La notion de mort comporte les mêmes écueils. Comment appréhender les entreprises mort-nées qui n'ont pas eu d'activités et toutes celles dont on perd la trace? La faillite n'est qu'un aspect marginal des disparitions:

« La faillite est, en effet, une procédure lourde, coûteuse pour tous les intéressés, que l'on évitait souvent par des arrangements amiables – qui ont l'inconvénient d'être confidentiels et donc d'échapper aux statistiques officielles. Quant aux liquidations ou dissolutions volontaires, le *Compte général* les dénombre à part; mais certaines sociétés dissoutes se reconstituaient immédiatement, sous une forme nouvelle, soit avec les mêmes associés, soit avec l'addition de nouveaux. La liquidation n'est pas forcément synonyme de mort (non plus, bien entendu, que la transformation d'une SNC en commandite ou en SA). Pour qu'il y ait mort, il faut soit un arrêt complet d'activité soit changement de contrôle après liquidation ou absorption; mais il peut être difficile d'établir ce constat funèbre. »³⁶

Une autre difficulté majeure réside dans la diversité des législations d'un pays à l'autre ainsi que les changements internes de ces législations à différentes périodes non synchrones qui compliquent singulièrement les

32 J. Hoppit: *Risk and Failure in English Business: 1700–1800*. Cambridge, 1987.

33 François Crouzet: « Conclusion », Michael Moss et Philippe Jobert: *Naissance et mort...*, op. cit., p. 196–197.

34 Manfred Pohl: « Les chances de survie des créations d'entreprises en Allemagne 1870–1914 », in: *Ibid supra*, p. 84.

35 Pour le cas de l'entreprise Le Coultre & Cie (cf. note 4 supra) les nombreux changements de raison sociale auraient peu de pertinence dans une approche statistique des actes de sociétés du fait qu'ils recouvrent en réalité l'évolution d'une seule entreprise du XVIII^e siècle à nos jours.

36 François Crouzet: « Conclusion... », op. cit., p. 199.

perspectives comparatistes. Certaines formes juridiques ont été privilégiées et leur place mérite d'être nuancée:

«Beaucoup de sociétés anonymes qui furent établies après les lois de libéralisation n'étaient qu'une couverture pour des entreprises familiales, dont quelques personnes conservaient le contrôle. Inversement, signale Manfred Pohl, beaucoup d'entrepreneurs-fondateurs tel W. von Siemens, ont voulu garder leur complète indépendance et ont refusé de transformer leur affaire en SA.

La société anonyme, considérée comme la forme la plus moderne, la plus typique du capitalisme triomphant, attire probablement trop l'attention. Plusieurs collaborateurs de ce volume soulignent qu'en fait, durant le long XIX^e siècle, qui va jusqu'en 1914, les sociétés de personnes préservèrent leur position dominante, comme le note Pohl à propos de l'Allemagne, malgré l'avancée de la société anonyme après 1870 dans quelques branches. Et pour la France, Hirsch observe que la loi de 1867 n'a pas détrôné la société en nom collectif, qui est restée la forme-reine de la société commerciale jusqu'en 1925. En Grèce, bien entendu, la structure familiale a été caractéristique des entreprises au XIX^e siècle.»³⁷

Pour François Crouzet la mortalité des entreprises et leur espérance de vie reste un problème majeur; il apparaît à travers certaines études de cas urbains que la «période cruciale pour la survie d'une entreprise était celle de ses cinq premières années». En l'état actuel de la recherche, il ne semble pas encore possible de comparer valablement l'espérance de vie des entreprises d'un pays à l'autre. Le chantier reste ouvert. Le bilan critique de François Crouzet se termine sur des remarques positives:

«Même en l'absence de réponse à beaucoup de questions, les études de démographie des entreprises, comme celles qui sont réunies dans ce volume, apparaissent riches d'enseignements potentiels sur l'économie des pays dont elles traitent... (Pour la France) des études de ce genre permettent de quantifier les disparités régionales les décalages dans les évolutions selon les départements, du rapport créations/faillites peuvent être interprétés en termes de niveau de développement ou de degré de maturité des structures... L'approche historico-démographique de l'histoire des entreprises est féconde.»³⁸

Grâce aux initiatives répétées de Philippe Jobert en France et de Michael Moss en Grande-Bretagne et de leurs effets d'entraînement, la démographie des entreprises s'est imposée comme un champ de recherches pluridisciplinaires en plein développement, dont les racines tirent une part de leur substance de la nécessité de l'approche monographique de l'histoire des entreprises en l'inscrivant dans un cadre plus large avec l'espoir que des travaux en cours permettront de mieux cerner l'intégration progressive des économies européennes. La corrélation des séries

³⁷ Id., p. 202.

³⁸ Id., p. 208-210.

évoquées avec d'autres indicateurs économiques mérite d'être affinée et poursuivie.

Dans leur préface de 1995, Michael Moss et Philippe Jobert ne manquent pas de suggérer de nouvelles pistes à l'image de leur créativité en prônant le jeu des comparaisons:

«En s'appuyant sur la figure facile qui confronte Nord et Sud, il serait passionnant de rechercher sous cet angle les aspects et les facteurs des différences existant entre Amérique yankee et Cotton Belt, Midlands et Angleterre verte, Catalogne et Andalousie, vallée du Pô et Mezzogiorno. L'Italie dispose pour cela de sources documentaires qui mériteraient une exploitation étendue à l'ensemble de la Péninsule³⁹.

De façon générale, il serait éminemment instructif de dépasser l'analyse des disparités internes à chaque pays, de s'attaquer directement à la comparaison des expériences nationales (les Etats-Unis et le Japon font cruellement défaut) et – pourquoi pas – des convergences et des divergences de continent à continent. Pour s'en tenir à un seul exemple, dans quelle mesure la naissance et la mort des entreprises provoquent-elles ou subissent-elles la Grande Dépression du XIX^e siècle finissant, dans les vieux pays industrialisés ou dans leurs jeunes rivaux de part et d'autre de l'Atlantique, comment se sont conduites à cet égard l'Europe restée rurale, mais aussi les zones sous contrôle de capitaux européens comme l'Amérique latine? Quant aux territoires sous domination coloniale tels que l'Inde⁴⁰, peut-on y distinguer à la suite de cette crise un comportement propre aux entreprises purement indigènes et une stratégie particulière aux sociétés financées et dirigées par les capitaux et les hommes de la puissance métropolitaine? Le champ des questions et des comparaisons reste grand ouvert...⁴¹

Enfin pourquoi ne pas terminer cet état de la question en évoquant l'avenir si présent dans cette longue citation! Les deux compères se sont rencontrés à Paris à la fin du mois de septembre 1995 pour examiner l'opportunité de proposer à la revue *Entreprise et Histoire* un numéro spécial consacré à un essai de synthèse des travaux en cours touchant la démographie des entreprises, dont ils sont un peu les pères fondateurs...
Wait and see!

39 G. Paletta: «Le Anagrafi commerciali e la loro evoluzione storica: il Registro delle società commerciali (1865–1911)», in: *Archivi e imprese*, bollettino di informazioni, studi e ricerche, 4, 1991, p. 18–34.

40 Dwijendra Tripathi: «Birth, growth and death of firms in a protoindustrial economy – the experience of the Ahmedabad textile industry 1858–1929», in: Philippe Jobert et Michael Moss: *Birth and Death...*, op. cit., p. 157–177.

41 Michael Moss et Philippe Jobert: *Naissance et mort...*, op. cit., p. XVI.